

DEPARTEMENT

Haute-Marne

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 9 DECEMBRE

De l'an DEUX MILLE SEIZE

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RENAUT Edith, Maire

Présents : Edith RENAUT, Bernard JOFFRAIN, Danièle GEORGES Jean Daniel BONHOMME, Didier BOUGREL, Sylvain BOUGREL, Robert ROCHE,

Absents excusés : Joël FEYEREISEN qui a donné pouvoir à Didier BOUGREL, Richard CLEMENT qui a donné pouvoir à Edith RENAUT, Jean-Francois FEUTRIEZ qui a donné pouvoir à Jean-Daniel BONHOMME

Secrétaire : Didier BOUGREL

Objet de la délibération

1211 – ASSAINISSEMENT – TRAVAUX DE MAITRISE D'ŒUVRE : CONTRIBUTION COMMUNALE

Suite à la réunion du SIALC en date du 18/11/16 qui a précisé que la mission de maîtrise d'œuvre étant engagée pour Bannes et Changey, il est nécessaire de mettre en place le financement et de calculer la contribution que les 4 communes doivent apporter.

Après avoir tenu compte de l'ensemble des subventions, la somme à répartir s'élève à 36 343.00 €.

Comme le prévoit l'article 11 des statuts, le calcul est fait pour une part avec pour base la consommation eau potable, l'autre part étant divisée par 4. Les éléments concernant les 4 communes étant divisé par quart.

Pour Charmes, la somme s'élève à 5 375.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le mode de calcul à l'unanimité de la subvention exceptionnelle pour 5 375.00 €. (Tableau joint).

Décision modificative : Pour régler cette participation, il est nécessaire de faire les écritures comme suit :

- D 2151	- 5 375.00
- D 2041581	+ 5 375.00

L'amortissement est fixé à 4 ans.

Voté à l'unanimité.

1212 – TRAVAUX DE VOIRIE – BUSAGE « LA GOUTTE »

La délibération N° 1193 validant les travaux de busage, leur coût s'élève à 2 447.04 € TTC.
Le conseil décide de régler ce montant en investissement au compte 2151.

Voté à l'unanimité.

1213 – DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la trésorerie, régularisation de la fiscalité directe locale 2016 soit :

- R 73925	+ 735.00
- D 615321	- 735.00

1214 – MOTION DE MAINTIEN DE LA MAISON D'ARRET DE CLAIRVAUX

L'annonce de la fermeture de la prison de Clairvaux, site emblématique de l'administration pénitentiaire spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles a suscité un vif émoi tant de la part des personnels pénitentiaires que des élus locaux et de la population.

Cette décision est incohérente et incompréhensible, alors que le Ministre de la Justice annonce, dans le même temps, un plan national pour la création de 10 000 à 16 000 cellules supplémentaires, afin de répondre aux besoins liés à la montée du terrorisme.

Malgré la forte mobilisation du personnel, de la population et des élus, et l'engagement du Ministre de communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation, l'Etat accélère le processus de fermeture avec la programmation de la démolition des bâtiments à compter du 1^{er} février prochain et l'engagement de 16 M€ pour fermer Clairvaux et empêcher toute possibilité de révision de cette décision.

Considérant le préjudice moral et financier subi par les personnels ;

Considérant les conséquences dramatiques d'une telle décision au plan économique, social et culturel dans un contexte local déjà très perturbé par le déclin économique ;

Considérant l'acharnement du Ministre de la Justice à vouloir détruire ce site de référence institutionnelle au mépris de la bonne utilisation des deniers publics et de la sécurité des français ;

Considérant que l'aménagement du territoire, dont la question cruciale est régulièrement posée depuis plus de vingt ans, ne peut se faire au mépris de la ruralité ;

Considérant la nécessité d'interpeller les pouvoirs publics et les médias nationaux, afin de préserver un avenir à Clairvaux ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de la commune de Charmes-Les-langres

Adopte la motion, jointe en annexe, votée par les conseils départementaux de l'Aube et de la Haute-Marne ;

S'associe au mouvement de résistance de l'ensemble des collectivités des départements de l'Aube et de la Haute-Marne qui consiste :

- Pour les maires, **à refuser de transmettre les tableaux rectificatifs des listes électorales** établis au 10 janvier, 6 février, 28 février, 18 avril et 6 juin 2017 pour le déroulement des élections présidentielles et législatives de mai et juin 2017 ;

- Pour tous les élus et la population à participer **au grand rassemblement du vendredi 16 décembre prochain à 14h30 à la Préfecture de l'Aube ;**

Envisage d'autres actions de mobilisation destinées à convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de maintenir une dynamique rurale.

1215 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ATOUR DE LA TERRE »

L'association « Autour de la terre » intervenant pour l'animation du Noël communal du 17 décembre prochain, le conseil décide de lui verser une subvention de 200.00 € mandatée au compte 6574.

Voté à l'unanimité.

1216 – EXAMEN DES 2 PEUPLIERS D'ITALIE – RUE DES ROSIERS

Point abordé à la réunion du 4/11/16 mais réexaminé au vu du rapport d'expertise physiologique et sécuritaire établi par l'expert M. Pichery.

Ce rapport, valable 5 ans, stipule que ces arbres sont en bonne santé, non atteint de maladie ni de cavité interne.

Concernant l'arbre à 2 brins, une surveillance sera faite chaque année mais son équilibre statique est géré.

Ces arbres d'importance paysagère évidente pouvant être conservés sur un moyen terme de 10 ans, il n'est donc pas envisagé de les couper.

Le conseil, après en avoir débattu, décide (4 contre et 6 pour) le maintien des arbres.

Autres points abordés

- Une aide complémentaire au FAL de 405.00 € nous est attribuée par le conseil départemental au titre des travaux de sécurité incendie mairie, soit 10% de plus qui s'ajoute au 20% déjà accordé.

- La carte communale partielle dont le dossier d'étude est terminé devrait être votée par la CCGL le 20/12/2016.

- L'ouverture de l'établissement du PLUi est faite pour Charmes, le 1^{er} recensement des données a eu lieu le 7/12/2016.

- Assainissement SIALC travaux : l'étude des surfaces nécessaires pour l'implantation du lagunage doit être mise en place début 2017.

Le SIALC ou la commune devrait avoir la maîtrise du foncier, les démarches ont commencé.

- Décision de l'Etat, les communes héritent de l'enregistrement et dissolution du PACS. Par contre, l'instruction des dossiers de demandes de carte d'identité doivent leur être retirée en 2017.

- Embellissement communal : lieu-dit « La Goutte » rue des Acacias à l'emplacement de la cabine téléphonique (retirée) ; massif de vivaces à étudier

Le banc proche du barrage qui appartient à la commune a besoin d'entretien.

- Chemins ruraux (travaux à faire) : fossé chemin de Douet ; chemin en pissoire ; fraisat sur chemin de Varbeton partie haute

- Le pot de la nouvelle année aura lieu le 6 janvier 2017 à 19h30
- La lettre info fusion Bassigny - Grand Langres a été remise
- Nous avons souhaité la bienvenue au nouveau foyer M. Mme Broccard benjamin rue des Cerisiers.
- **SIVOM DE NEUILLY – dissolution du 31/12/16 :**

Après avoir voté, à l'unanimité le **9/12/15**, contre le schéma départemental et contre la dissolution du Sivom. Ce sujet a de nouveau fait l'ordre du jour après réception d'un recommandé envoyé par la Préfecture annonçant la dissolution du Sivom : aucune des 10 communes concernées n'ayant reçu l'arrêté et le nouveau schéma 2016. Toutes les communes ont voté contre.

A l'initiative du sous-préfet, une réunion a eu lieu le 22/11/16, celle-ci fût houleuse, personne ne comprenant l'acharnement à cette dissolution ; le sous-préfet soutenant que des discussions avaient eu lieu **dès 2015** avec **certains parmi nous** ; nous avons donc demandé les copies des échanges concernés.

Le 23/11/16, réunion du Sivom où il fût question de la CDCI qui avait lieu le 28/11 à laquelle le Président devait présenter ses arguments. Dans un quiproquo complet et houleux, il fût question de la copie du courrier en date du **02/08/2015**, courrier dont 8 communes ne connaissaient pas le contenu.

Le dit courrier, sous le timbre de la CCGL, signé par M. Luciot vice-président, en accord avec M. Chevalier président du Sivom, et tenu secret jusqu'au 23/11/16, a stupéfait tous les conseillers ignorants – secret bien gardé d'un mensonge flagrant – où il était question de la dissolution du Sivom

En résumé, le Sivom a été vendu pour l'euro symbolique par 2 personnes qui pourtant avaient voté contre !

Dans la précipitation, tout doit être bouclé au 31/12/2016 afin que le personnel soit intégré à la CCGL et qu'un règlement de service commun soit établi, une réunion est prévue le 16/12/2016.

La création des postes a été votée au bureau de la CCGL le 8/12/2016.

Ont assistés aux diverses réunions

- **08/11** SIALC : E. RENAUT, B. JOFFRAIN, JD BONHOMME
- **08/11** Conseil CCGL : E. RENAUT, B. JOFFRAIN
- **10/11** Conférence des maires à Montigny : E. RENAUT, B. JOFFRAIN
- **15/11** AEP Captage mairie de Charmes
- **16/11** SDED52 piquetage des réverbères rue des Acacias
- **17/11** SIALC : E. RENAUT, B. JOFFRAIN
- **17/11** PETR commission tourisme : E. RENAUT
- **18/11** SIALC choix bureau étude technique
- **22/11** Sivom Neuilly en sous-préfecture : E. RENAUT
- **23/11** Sivom Neuilly : E. RENAUT, B. JOFFRAIN
- **02/12** Sivom Neuilly : E. RENAUT, B. JOFFRAIN
- **05/12** AMRF Chamarande : B. JOFFRAIN
- **07/12** Charmes PLUi : E. RENAUT, B. JOFFRAIN, D. GEORGES
- **08/12** CCGL Dampierre bureau suivi de fusion Val de Meuse : E. RENAUT

La séance est levée à 22 h15

Edith RENAUT	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Bernard JOFFRAIN	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Jean-Daniel BONHOMME	Robert ROCHE	Joël FEYEREISEN
Richard CLEMENT		